



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 6 MAI 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

| | | | |
|----|-----------------------------|------------------------------|--|
| 1 | AIX-LES-BAINS | BERETTI Renaud | Pouvoir de Thibault GUIGUE |
| 2 | AIX-LES-BAINS | MONTORRO SADOUX Marie-Pierre | Arrivée à la délibération 5 Pouvoir de Michel FRUGIER |
| 3 | BOURDEAU | DRIVET Jean-Marc | |
| 4 | CHINDRIEUX | BARBIER Marie-Claire | Pouvoir de Manuel ARRAGAIN |
| 5 | DRUMETTAZ-CLARAFOND | BEAUX-SPEYSER Danièle | |
| 6 | DRUMETTAZ-CLARAFOND | JACQUIER Nicolas | |
| 7 | ENTRELACS | BRAISSAND Jean-François | |
| 8 | GRESY-SUR-AIX | MAITRE Florian | Pouvoir de Bruno CROUZEVALLE |
| 9 | LA BIOLLE | NOVELLI Julie | |
| 10 | LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT | MORIN Bruno | |
| 11 | LE BOURGET DU LAC | MERCAT Nicolas | |
| 12 | LE BOURGET DU LAC | SIMONIAN Edouard | |
| 13 | LE MONTCEL | HUYNH Antoine | |
| 14 | MERY | FONTAINE Nathalie | |
| 15 | MOUXY | PERSON Armelle | |
| 16 | ONTEX | CARRIER Christiane | |
| 17 | RUFFIEUX | ROGNARD Olivier | Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO |
| 18 | SAINT OFFENGE | GELLOZ Bernard | |
| 19 | SAINT OURS | ALLARD Louis | |
| 20 | SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE | DILLENCHNEIDER Gérard | |
| 21 | TRESSERVE | LOISEAU Jean-Claude | |
| 22 | TREVIGNIN | CHAPUIS Nicolas | |
| 23 | VIVIERS-DU-LAC | AGUETTAZ Robert | |
| 24 | VOGLANS | MERCIER Yves | |

24 communes présentes

Absents excusés :

Néant

Elus présents en visio-conférence (non-votants) :

Manuel ARRAGAIN (Vions)

Techniciens présents :

| | |
|-----------------------------|--|
| ALEXANDRE Corentin | Assistant de la Direction |
| COSTA de BEAUREGARD Estelle | Responsable du service Juridique et des Assemblées |
| HUGOT Amandine | Directrice Générale Adjointe des Services |
| LAVASSIERE Laurent | Directeur Général des Services |
| NAMBOTIN Magalie | Chargée des Assemblées |



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 avril 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations ainsi qu'un vœu.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2025

Exécutoire le : 20 MAI 2025

Publiée / Notifiée le : 20 MAI 2025

Visée le : 13 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2025-13 – Rénovation énergétique du gymnase Garibaldi (commune d'Aix-les-Bains) – Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac déploie une politique en matière de transition énergétique, notamment en termes d'équipement et d'installation sur ses bâtiments. La baisse de la consommation énergétique et le développement de la production solaire font partie des enjeux et des priorités de Grand Lac.

Le site du gymnase Garibaldi fait partie des bâtiments pouvant recevoir un nouveau système de production d'énergie, avec l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture. Le changement du système de chauffage est également un enjeu fort, où l'énergie fossile (gaz) sera remplacée en grande partie par une chaudière bois.

Les travaux consistent à désamianter la toiture existante, renforcer la structure métallique, à fournir et mettre en place une centrale photovoltaïque sur la toiture du site, à changer le système de chauffage en mutualisant l'installation de la chaudière bois reliée à la chaufferie PUER de la commune d'Aix-les-Bains, à isoler la toiture et tous les murs du bâtiment, à reprendre le sol sportif actuel, à mettre en place un mur d'escalade avec rideau de séparation et à reprendre l'éclairage des vestiaires.

La maîtrise d'œuvre retenue pour ce marché est le groupement d'entreprise NEPSEN (mandataire) / KEOPS (BE structures) / REZON (BE Acoustique). Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est de 86 601.22€ HT, suite à l'avenant de rémunération définitive (décision n°20252-55 du 14 mars 2025).

La consultation a fait l'objet d'un allotissement, décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : Désamiantage (Estimation MOE : 155 400€ HT)
- Lot n° 2 : Structure métallique (Estimation MOE : 164 800€ HT)
- Lot n° 3 : VRD / Réseaux enterrés (Estimation MOE : 90 500€ HT)
- Lot n° 4 : Bardage / Couverture / Etanchéité (Estimation MOE : 633 600€ HT)
- Lot n° 5 : Menuiseries intérieures (Estimation MOE : 60 400€ HT)
- Lot n° 6 : Chauffage (Estimation MOE : 225 600€ HT)
- Lot n° 7 : Ventilation (Estimation MOE : 78 400€ HT)
- Lot n° 8 : Electricité / Régulation (Estimation MOE : 69 100€ HT)
- Lot n° 9 : Photovoltaïque (Estimation MOE : 158 000€ HT)
- Lot n° 10 : Sol résineux sportif (Estimation MOE : 105 000€ HT)
- Lot n° 11 : Mur d'escalade (Estimation MOE : 50 000€ HT)
- Lot n° 12 : Enduits / Peinture (Estimation MOE : 47 700€ HT)

Le montant global des travaux estimé par le MOE en phase PRO était de 1 835 500.00€ HT.

La date limite de réception des offres a été fixée au 09 avril 2025 à 12h.

48 offres ont été réceptionnées.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix,
- 40% valeur technique de l'offre.

Après analyse des offres, la Commission des Procédures Adaptées réunie le 22 avril 2025 propose d'attribuer :

- Le lot 1 à l'entreprise DRA pour un montant de 114 371.15 € HT (Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) non retenue)
- Le lot 2 à l'entreprise RENOFORS pour un montant de 284 956.00 € HT
- Le lot 3 au groupement d'entreprise MILLET / CACCIATORE et fils pour un montant de 77 500.00 € HT
- Le lot 4 à l'entreprise BUILDING SERVICE pour un montant de 544 500.00 € HT
- Le lot 5 à l'entreprise TMI pour un montant de 36 550.00 € HT
- Le lot 6 à l'entreprise OXALLI pour un montant de 244 422.99 € HT
- Le lot 7 à l'entreprise OXALLI pour un montant de 49 063.46 € HT + 8 931.87€ HT (PSE retenue)
- Le lot 8 à l'entreprise ELTIS pour un montant de 94 913.71 € HT
- Le lot 9 à l'entreprise SOLTELIS pour un montant de 74 367.62 € HT
- Le lot 10 à l'entreprise ST GROUPE pour un montant de 127 454.85 € HT
- Le lot 11 à l'entreprise PYRAMIDE pour un montant de 33 350.00 € HT
- Le lot 12 à l'entreprise KARAMAN FILS pour un montant de 22 690.00 € HT

Le montant des travaux s'élève donc à 1 713 071.67€ HT.

Les travaux débuteront au plus tôt le 16 juin 2025 avec le lot 1 (Désamiantage).

Les crédits sont ouverts au budget Equipements Sportifs 2025 sur l'opération 127-011AP – REHABILITATION GYMNASIUM GARIBALDI AP.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises indiquées.

| |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 33 |
| - Présents : 24 |
| - Présents et représentés : 29 |
| - Votants : 29 |
| - Pour : 29 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Aix-les-Bains, le 6 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.6 : Marché n.2025-13 - Rénovation énergétique du gymnase Garibaldi (Commune Aix-les-Bains) - Attribution

Date de transmission de l'acte : 13/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 13/05/2025

Numéro de l'acte : D5449 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250506-D5449-DE

Date de décision : 06/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.5. Autres